

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-328 du 13 Octobre 1987

Chargeant le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre des Enseignements
Moyens et Supérieur, de l'intérim
des Camarades Philippe AKPO, Ministre
des Enseignements Maternel et de
Base et Ousmane BATOKO, Ministre de
la Culture, de la Jeunesse et des
Sports pour compter du 7 Octobre
1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 7 Octobre 1987, le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est
chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et
de Base et du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
pendant l'absence des Camarades Philippe AKPO et Ousmane BATOKO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Octobre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SED 2 PFC 2 CPC 6 MEMS.
MEMB. MCJS 9 AUTRES MINISTERES 12 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT
ONEPL-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1..